

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e



## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 03  
votants : 23  
absents : 01

**SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
14 avril 2023

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

Le Maire,

**PRESENTS :**

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,  
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,  
Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Eléonore  
LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine LABARRERE, conseillers  
municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE  
Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO  
Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA

**ABSENTE :**

Sandrine VILLENAVE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 017 04 2023 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR  
MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 050 09 2020 du 07 septembre 2020, portant délégation au Maire pendant toute la  
durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu  
de la délégation qui lui a été confiée :

**Conventions de prêt :**

- Décision n°2022-097 : Prêt de la salle G. Casanova le 07 janvier 2023.
- Décision n°2022-098 : Prêt de la salle G. Casanova le 28 janvier 2023.
- Décision n°2023-003 : Prêt du Presbytère le 20 février 2023.
- Décision n°2023-004 : Prêt de la salle G. Casanova le 04 mars 2023.
- Décision n°2023-005 : Prêt de la salle G. Casanova le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- Décision n°2023-006 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 27 mai 2023.
- Décision n°2023-009 : Prêt de la salle G. Casanova le 04 février 2023.
- Décision n°2023-010 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 octobre 2023.

- Décision n°2023-011 : Mise à disposition d'un local à l'association Gaïa à la Maison des Association Georges Brassens.
- Décision n°2023-015 : Prêt de la salle G. Casanova le 11 février 2023.
- Décision n°2023-016 : Prêt de la salle G. Casanova le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Conventions:

- Décision n°2022-099 : Convention de partenariat entre la Commune et l'AH1 33 – création d'une antenne communale.
- Décision n°2023-014 : Convention avec le SIVOC (Syndicat Intercommunal à Vocation Culturelle) relative à la proposition d'actions culturelles.

Marchés publics :

- Décision n°2023-007 : Avenant n°1 au Marché Public n° 2020 AMB 16 relatif à la maintenance billetterie en ligne SimpleCLIC; transféré au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du Système Informatique.
- Décision n°2023-008 : Avenant n°1 au Marché Public n° 2020 AMB 12 relatif à la maintenance des photocopieurs de l'école élémentaire; transféré au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du Système Informatique.
- Décision n°2023-012 : Avenant n°1 au Marché Public n° 2020 AMB 17 relatif à la Télécommunication  
Lot 1 – Téléphonie Mobile; transféré au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du Système Informatique.
- Décision n°2023-013 : Avenant n°1 au Marché Public n° 2020 AMB 18 relatif à la Télécommunication  
Lot 2 – Accès Internet; transféré au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du Système Informatique.
- Décision n°2023-017 : Avenant n°1 au Marché Public n° 2021 AMB 04 relatif à la maintenance du logiciel de gestion de la Médiathèque - Orphée; transféré au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du Système Informatique.
- Décision n°2023-018 : Avenant n°1 au Marché Public n° 2021 AMB 05 relatif à l'hébergement du logiciel de gestion de la Médiathèque - Orphée; transféré au profit de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du Système Informatique.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 20 avril 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

